

Confédération

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **67 (1916)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONFÉDÉRATION.

Division forestière de l'école polytechnique fédérale. Ensuite des examens réglementaires, subis en mars dernier, les élèves suivants ont obtenu le diplôme de technicien forestier :

- MM. Habegger Hans, de Trub (Canton de Berne).
Herzog Ernst, de Reckingen (Canton d'Argovie).
de Kalbermatten Jean, de Sion (Canton du Valais).
Saxer Julius, de Hägglingen (Canton d'Argovie).
Stinghe Vintila N., de Bucarest (Roumanie).
Wyer Joseph, de Viège (Canton du Valais).

CANTONS.

Berne. *M. G. Zürcher*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à Sumiswald, est décédé après une longue et douloureuse maladie, vaillamment supportée. Nous reviendrons, au prochain numéro, sur la carrière de ce cher collègue qui fut un sylviculteur distingué.

Soleure. Le canton de Soleure est un des mieux boisés de la Suisse. Son taux de boisement qui est du 37.3 % de la superficie totale lui donne le deuxième rang, immédiatement après Schaffhouse, le canton forestier par excellence. La répartition de ses forêts entre les diverses classes de propriétaires peut être considérée comme favorable puisque la forêt publique comporte environ le 80 % de l'ensemble (forêts cantonales 1221 ha, soit le 4.1 % ; forêts communales 22,120 ha, soit le 75.2 % ; forêts particulières 6086 ha, soit le 20.7 %). Et son organisation forestière est assurément une des meilleures surtout pour cette simple raison que ses cinq arrondissements forestiers sont de petite étendue. Ils varient, pour l'aire totale de leurs forêts, entre 3473 ha et 7844 ha. Leur étendue moyenne est ainsi de 5922 ha, alors qu'elle s'élève à 9260 ha pour l'ensemble des 106 arrondissements suisses. Cette proportion de la surface moyenne à gérer par un technicien devient plus favorable encore si l'on fait entrer en ligne de compte les quatre techniciens forestiers soleurois qui gèrent les forêts communales de Soleure, Olten et Granges. En faisant entrer dans ce calcul l'inspecteur forestier cantonal, nous constatons que les dix techniciens soleurois gèrent, en moyenne, une étendue de 2950 ha. Le même calcul nous donne pour l'ensemble des cantons (187 techniciens) une surface moyenne de 5250 ha par technicien.

Ce sont là conditions favorables pour le travail du forestier qui, au reste, sont tout à l'honneur des autorités de ce canton. Depuis longtemps déjà elles ont compris que pour exiger du forestier un bon travail, il convient avant tout d'assigner à son champ d'action des limites raisonnables. Aussi les progrès ont-ils été rapides et les résultats réjouissants à souhait.